

# LIGUE DE PICARDIE JUDO JUJITSU

## FORMATION 2009/2010

Programme de formation (*Minimum 30heures*)  
Qualification : Assistant club et Animateur Suppléant

### Qualification Fédérale d'Assistant-Club :

« **Assistant-Club** » est une qualification fédérale, délivrée par les « ligues », qui permet à son titulaire d'assister avec une réelle efficacité pédagogique et en sa présence, un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo-jujitsu (BEES).

*Il est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur, il ne peut intervenir seul... il ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié. Cette qualification ne lui permet pas de délivrer de grade.*

Ce titre est obtenu après :

- Un stage pédagogique d'une **durée minimale de 50 heures** effectué dans une association affiliée à la F.F.J.D.A.
- Une formation organisée par la ligue régionale d'une **durée minimale de 30 heures**. (et par délégation aux comités départementaux)
- **Une évaluation finale.**

Exigences préalables :

- Etre présenté (e) **par le président et le professeur du club** où le candidat est licencié.
- Etre au moins **cadet (te) 1<sup>ère</sup> année**.
- Au moins **ceinture marron**.
- Etre **licencié à la F.F.J.D.A**, pour l'année en cours.
- Etre **titulaire d'un passeport sportif** en cours de validité.

**Le tuteur pédagogique y attestera de la réalisation du stage en club et fournira une évaluation sur le comportement du candidat lors de ce stage.**

## Qualification Fédérale d'Animateur suppléant :

« Animateur suppléant » est une qualification fédérale, délivrée par les ligues, qui permet à son titulaire d'assister avec une réelle efficacité pédagogique un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo-jujitsu (BEES).

*Il est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur, il intervient dans un cadre bénévole... il ne peut que exercer dans le cadre de l'association où il est licencié. Il peut intervenir seul en cas d'absence de l'enseignant pour cause de maladie, encadrement de compétition, formation continue fédérale, empêchement exceptionnel.*

*Ce remplacement occasionnel ne pourra excéder une période d'un mois. Au-delà de ce délai les responsables du club devront faire appel aux services d'un enseignant dont la qualification sera reconnue par la ligue. Cette qualification ne lui permet pas de délivrer des grades.*

Ce titre est obtenu après :

- Un stage pédagogique **d'une durée minimale de 50 heures** effectué dans une association affiliée à la FFJDA. L'expérience est attestée par l'enseignant responsable, tuteur de l'animateur suppléant.
- Une formation organisée par la ligue régionale **d'une durée minimale de 30 heures.** (et par délégation aux comités départementaux)
- **Une évaluation finale organisée par l'E.R.J.J.**

Exigences préalables :

- Etre présenté (e) **par le président et le professeur du club** où le candidat est licencié.
- **Etre titulaire de la qualification d'assistant club (sauf pour les candidats au moins 1<sup>er</sup> dan qui en seront dispensés).**
- Etre âgé **d'au moins 18 ans** au jour de l'évaluation finale.
- Etre au moins **ceinture marron.**
- Etre **licencié (e) à la FFJDA**, pour l'année en cours.
- **Etre titulaire d'un passeport sportif** en cours de validité.
- Etre **titulaire de l'A.F.P.S.**

## Programme de formation *(Minimum 30heures)*

- Les habiletés techniques fondamentales
- Le programme technique de la Méthode Française d'Enseignement
- Les trois premières séries du Nage No Kata pour l'AC et les cinq pour l'AS
- La séance type judo et l'utilisation des procédés d'apprentissage
- L'analyse des situations d'enseignement : les interventions de l'enseignant et leur rapport avec l'activité des élèves
- L'intervention pédagogique adaptée aux différents âges
- La conception et la conduite d'un cycle d'un mois sur chacune des trois périodes de la Méthode Française d'Enseignement pour les AS.
- Droits, devoirs et responsabilités de l'éducateur
- Hygiène et sécurité dans les dojos, conduite à tenir en cas d'accident
- Historique et finalités du judo *(l'éducation par le judo)*
- Les bases du fonctionnement réglementaire d'un club
- Le système fédéral *(organisation, licence, assurances, passeport, activités proposées aux différents âges, système de formation des enseignants).*

## Compétences attendues

- Etre capable d'analyser le déroulement des séances.
- Etre capable de concevoir et de conduire des séquences d'enseignement.
- Etre capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves.
- Etre capable de démontrer la technique judo ou jujitsu *(Méthode Française d'enseignement).*
- Etre capable de démontrer le Nage no Kata ou Goshin Jitsu *(ou partiellement).*
- Etre capable de participer efficacement à l'accompagnement d'un groupe.
- Animateur Suppléant : kata complet.
- Etre capable s'assurer la fonction de Commissaire Sportif *(Eventuellement d'arbitre).*
- Etre capable de présenter l'activité judo et les finalités.
- Etre capable d'assurer la sécurité des élèves dans la pratique.
- Etre capable de présenter oralement l'activité et ses finalités.

# Planification et programmation des interventions AS et AC

Dates	Horaires	Thèmes	Intervenants	Objectifs
	8h30 / 9h00	Accueil	Ouverture de la Formation (souhaité stagiaire et tuteur)	Présentation de la formation et du livret de formation
Le 18/10/2009	9h00 / 10h30	Judo debout		Nomenclature et présentation technique
Lieu : A déterminer	10h30 / 12h00	Judo sol	A déterminer	Nomenclature et présentation technique
	13h30 / 15h30	Pédagogie		Construction d'une séance
	15h30 / 17h30	Kata		Nage No kata
	8h45 / 10h30	Pédagogie		Mise en situation
Le 07/11/2009	10h30 / 12h15	Kata	A déterminer	Nage No kata
Lieu: A Compiègne	13h30 / 15h30	Judo debout		Nomenclature et présentation technique
	15h30 / 17h30	Judo sol		Nomenclature et présentation technique
	8h45 / 10h30	Pédagogie		Eveil Judo
Le 13/12/2009	10h30 / 12h15	Kata	A déterminer	Nage No kata
Lieu: A Compiègne	13h30 / 15h30	Judo debout/sol		Liaison debout/sol
	15h30 / 17h30	Exos/conventionnels		HTF; postures, placements; uchi komi
	8h45 / 10h30	Pédagogie		Construction d'un cycle
Le 14/03/2010	10h30 / 12h15	Pédagogie B / M	A déterminer	Approche pédagogique des Benjamins et Minimes
Lieu: A Compiègne	13h30 / 15h30	Réglementation		Textes / recueils sportifs
	15h30 / 17h30	Publics Handicapés		Sensibilisation à l'accueil des publics handicapés
	8h45 / 10h30	Système Fédéral		Fonctionnement d'un club - Historique - droits, devoirs et responsabilités de l'éducateur
Le 09/05/2010	10h30 / 12h15		A déterminer	
Lieu: A Compiègne	13h30 / 15h30	Jujitsu - Pédagogie		Apprentissage
	15h30 / 17h30	Arbitrage		Connaissances textes / aux âges
Le 06/06/2010 Lieu : A déterminer	9h00/12h00	Evaluation	Juges + ETR	Certification des compétences

# QUALIFICATIONS FEDERALES

## Dossier d'inscription 2009/2010

### IDENTITE ET COORDONNEES

- NOM :.....PRENOM :.....
- ADRESSE PERSONNELLE :.....  
.....
- DATE DE NAISSANCE :.....PROFESSION :.....
- SITUATION DE FAMILLE :.....
- TELEPHONE :.....PORTABLE :.....
- E-MAIL :.....

### INFORMATIONS JUDO JUJITSU :

- NOM & ADRESSE DE VOTRE CLUB :.....  
.....
- LIGUE : .....GRADE ACTUEL :.....
- N° DE LICENCE (OBLIGATOIRE) :.....
- NOM DE VOTRE PROFESSEUR – TUTEUR :.....
- COORDONNEES DU TUTEUR (adresse, téléphone, mail) :.....  
.....
- VOS FONCTIONS EVENTUELLES : au sein de votre club :.....  
.....

# QUALIFICATIONS FEDERALES

Dossier d'inscription 2009/2010

**TYPE DE QUALIFICATION DEMANDEE :**

- ASSISTANT CLUB**
- ANIMATEUR SUPPLEANT**

Date et signature du candidat :

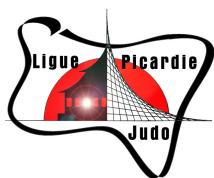
**VALIDATION DU CLUB :**

- **NOM & ADRESSE DE VOTRE CLUB :**.....  
.....
- **NOM DU PRESIDENT :**.....
- **NOM DU PROFESSEUR :**.....

**ACCORD DU CLUB :**

*(Date et signature du président, du professeur et tampon du club)*





# LIGUE DE PICARDIE de JUDO

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUTJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

## ANIMATEUR-SUPPLEANT

### FORMATION CONTINUE

(20h minimum)

TEXTES OFFICIELS 2009-2010 Règlement intérieur FFJDA  
Annexe 2 « Enseignement et formation »

#### Dispositions générales :

« La décision d'intervention en autonomie pédagogique d'un animateur suppléant relève de l'autorité du Président de l'association ou de son représentant mandaté à cet effet. Pour conserver leur qualification les animateurs suppléants doivent participer à au moins 20 heures de formation continue organisées ou reconnues par l'ERJJ, sur la saison sportive ».

NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

CLUB : GRADE :

N° LICENCE : SAISON SPORTIVE : N° DE DIPLOME :

#### PROFESSEUR PRESENTANT LE STAGIAIRE :

NOM : PRENOM : N° DE DIPLOME :

#### PRESIDENT DE L'ASSOCIATION :

NOM : PRENOM : Signature :

### « Stages effectués »

Dates	Lieux	Volume Horaire	Thèmes	Responsable

Merci de bien vouloir renvoyer ce document à la ligue de Picardie pour conserver votre qualification d'Animateur-Suppléant.

LIGUE DE PICARDIE DE JUDO 39, rue Vulfran Warmé 80000 AMIENS

Tél : 03 22 80 17 32 Fax : 03 22 80 85 70

Email : [picardie.judo.ligue@wanadoo.fr](mailto:picardie.judo.ligue@wanadoo.fr) Site : <http://www.liguepicardiejudo.com>